



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 03 mars à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 23/02/22

Date d'affichage : 23/02/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29

- présents : 19

- votants : 22

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Franck VILLEMMAIN

Etaient présents par visioconférence :

Anthony CUENOT

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Pierre VAUFREY, Charles SCHELLE

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Daniel PRIEUR,

Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Gilles ROBERT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Dominique MOLLIER a donné pouvoir à Cédric BOLE

Elisabeth Redoutey a été élue secrétaire.

Objet : DE2022-06 : Validation de la fiche action « un ciel étoilé pour le Doubs Horloger »

Cette fiche action comporte trois volets complémentaires et qui peuvent se nourrir l'un de l'autre. A savoir :

- **Volet 1 :** diagnostic de la pollution lumineuse et pré-identification d'une trame noire : travail en collaboration avec les Pnr du Haut-Jura et des Ballons des Vosges. Ce travail fera l'objet d'une prestation par un cabinet extérieur. Le parc travaille actuellement avec ses confrères pour établir une organisation commune et un groupement de commande.
- **Volet 2 :** mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations sur l'éclairage public à destination des élus, des acteurs privés et du grand-public

- **Volet 3** : expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public avec des communes volontaires. Ce volet se traduit par le lancement d'un appel à manifestation auprès des communes pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement du Parc sur les aspects méthodologiques, administratifs, de sensibilisation et de communication. Les communes volontaires bénéficieront d'une animation du Parc sous forme de groupe de travail. Cf. convention pour voir les détails

Ainsi, pour assoir le partenariat entre les parties sur l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, le Parc souhaite conventionner avec les communes mobilisées afin de définir clairement les modalités d'interventions techniques et pour pouvoir par la suite valoriser la démarche. **Cette convention fait l'objet d'une validation en bureau pour signature par le Président du Parc.**

Pour la suite, un courrier faisant office d'appel à manifestation sera envoyé à toutes les communes. Les communes seront invitées à se réunir une nouvelle fois pour une réunion de présentation de l'expérimentation et pour lancer la dynamique collective. Le Parc a d'ores et déjà préparé quelques outils à destination des communes (délibération, arrêté, flyer, tableau de bord) et sera également mobilisable par les communes partenaires pour intervenir lors de réunions publiques.

Le bureau valide la réalisation de l'action et autorise le Président à signer la convention avec les communes mobilisées.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

